



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 15 décembre 2022

**DEPARTEMENT**  
LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**  
NERAC

**CANTON**  
NERAC

**Nombre de conseillers  
en exercice : 29  
Présents : 18  
Votants : 26**

**OBJET :**  
Compte rendu de Monsieur le  
Maire au Conseil en vertu de  
l'article L 2122-22 du C.G.C.T

**N° 122/2022**

L'an deux mille Vingt-et-Deux, le 15 décembre à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 9 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, DAVID, BOZZELLI, VICENTE, GOLFIER, BES, IBN SALAH Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, TUFFERY, BERTHOUMIEU, GARBAY, TESSARIOL, GOUJON, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

Monsieur GELLY qui a donné pouvoir à Monsieur ESSERTEL.  
Madame SERRES-SOLANO qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.  
Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.  
Monsieur TAROZZI qui a donné pouvoir à Monsieur TUFFERY.  
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.  
Monsieur DULOULARD qui a donné pouvoir à Monsieur VICENTE.  
Madame PRADO qui a donné pouvoir à Monsieur GOLFIER.  
Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.  
Mesdames FONTANEL et VILLEREGNIER.

**Absent non excusé :**

Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame BERTHOUMIEU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté. Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 17 novembre 2022 a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Par délibération n°14/2020 du 28 mai 2020, vous avez délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de compétences, telles qu'énumérées à l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

L'usage de cette délégation doit faire l'objet d'une information par le Maire lors de la plus proche des séances obligatoires de l'Assemblée Délibérante.

OBJET	DATE DECISION	ATTRIBUTAIRE OU DESTINATAIRE	CODE POSTAL	MONTANT € HT (si utile)
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne dans le cadre du contrat de coopération culturelle territoriale 2022-2023	15/11/2022	Conseil Départemental de Lot-et-Garonne	AGEN (47000)	18 000,00 €
Mission d'étude de sol géotechnique G1 préalable à la cession des lots de Plaisance	16/11/2022	GINGER CEBTP	LE PASSAGE (47250)	1 200,00 €
Mission de vérification avant mise sous tension des installations électriques consuel du club house de rugby	21/11/2022	APAVE	BOE (47550)	180,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre Bet fluides pour les travaux de mise en sécurité du cinéma Le Margot	28/11/2022	BET MONTET	LAYRAC (47390)	2 300,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire  
compte tenu de la réception en Sous-  
préfecture de Nérac le*

*Et de la publication à Nérac le*

Le MAIRE,

